DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN



Souscription nationale pour l'érection du monument de la "Sicarderie" de PREMIANCOLLE, BOISARD. (Hérault)

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers en exercice ____

Nombre de présents...

Nombre de votants

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

heures 30 à 18 le vingt sept juillet le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS. Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOUCHE, MM. LACHAUD, BUY ARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUFOUR par M. LIS.

NAULIN par Mle FOUCHE,

VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents: MM. MONTRON. POUGET

Excusé : M. TETARD

PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 7 Juillet 1979, Monsieur le Président de l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Briançonnais, relate des faits de l'accident aérien survenu le 25 Novembre 1977 au hameau de la Sicarderie, Commune de PREMIAN dans l'Hérault...

L'appareil de l'Armée de l'Air dont l'équipage était composé de 4 aviateurs, transportait 28 marins du "Bagad" de SAINT-MANDRIER revenant d'une manifestation à MONT-de-MARSAN, à laquelle ils avaient prêté leur concours.

Parmi les 32 disparus, figurait un de nos jeunes concitoyens, Monsieur Jean-Claude BEZANGER, sous-officier de l'Armée de l'Air, domicilié 17 bld de l'Etang à ROYAN.

A l'initiative de cette Amicale, un comité pour la réalisation d'un monument commémoratif a été constitué, présidé par le contre-amiral Guy NACHIN, Ancien combattant du C.E.M. de ST MANDRIER.

Ce comité sollicite une participation de la Ville de ROYAN aux frais de construction du monument.

La Commission des Finances réunie le 18 Juillet 1979, a proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 F (DEUX MILLE FRANCS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du Président de l'Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Briançonnais, en date du 7 Juillet 1979,
- Vu la poposition de la Commission des Finances, en date du 18 Juillet 1979,

DECIDE :

- de verser une subvention exceptionnelle de DEUX MILLE FRANCS (2 000 F) au compte N° 05385677 ouvert à la B.N.P., Agence de BRIANCON, au nom de l'Amicale des Anciens Marins du Briançonnais, Fondation "Bagad".
- d'imputer la somme correspondante au chapitre 951, article 691 du Budget (étant précisé que ce crédit est prélevé sur le chapitre 970 article 669 - dépenses imprévues du Budget Primitif de l'exercice 1979)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les Membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE ACCHEFORT ARRIVÉE LE

- 3. AOUT 19/9

DELINERATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)